

LÉGISLATIVES 2022

LES 6 QUESTIONS DE LA FCPE 31

Vous êtes au deuxième tour, en bonne position pour représenter les habitants de votre circonscription à l'Assemblée nationale. Nous nous permettons de vous contacter car, en tant que fédération de parents d'élèves, nous représentons près de 6 000 adhérents en Haute-Garonne.

Dans notre rôle de partenaires de l'Éducation nationale, nous participons au fonctionnement des établissements publics de la Haute Garonne, et ne pouvons que constater les difficultés qu'ils subissent : manque d'enseignants, sur-effectifs des classes, manque d'AESH, etc.

Nous agissons au quotidien au niveau local sur ces sujets, pour alerter le rectorat ou les collectivités territoriales. Néanmoins nous savons qu'un certain nombre de problématiques dépendent de décisions au niveau national. **Nous souhaiterions donc vous interpeller aujourd'hui sur un sujet essentiel au cœur de multiples problématiques à la fois sociétales et éducatives, relevant plus particulièrement du pouvoir législatif.**

Le gouvernement précédent a fait voter une loi sur le séparatisme, qui a soigneusement laissé de côté la racine du problème : **LA SÉGRÉGATION À L'ÉCOLE**. Pourtant, de nombreux députés de tout bord, pleinement conscients du problème avaient déposé des amendements visant à favoriser la mixité sociale dans les établissements, tous rejetés. **Nous vous rappelons que l'objectif de mixité est clairement présent dans le code de l'Éducation mais n'a fait l'objet d'aucune mesure législative depuis son introduction en 2013.**

Notre système scolaire est actuellement l'un des plus ségrégués en Europe, essentiellement dans les grandes métropoles. C'est particulièrement le cas à Toulouse où, par exemple, la plupart des collèges privés accueillent moins de 10% d'enfants de CSP défavorisés quand les établissements publics varient eux de 10% à 70% (*cf. graphique en pièce jointe*). Cette disparité est également présente au primaire et au lycée. Au-delà des problématiques de cohésion sociale et d'apprentissage du vivre-ensemble que cela pose, **les conditions d'apprentissage ne sont évidemment pas les mêmes entre ces établissements, et les inégalités de naissance sont amplifiées par l'école qui est pourtant sensée les réduire**. En effet, les établissements moins favorisés socialement peinent à attirer des personnels expérimentés et à les garder, que ce soit au niveau des enseignants ou de la direction,

et la concentration des difficultés scolaires dans certaines classes empêche d'y remédier.

Pourtant, cette ségrégation est loin d'être une fatalité. Elle est le résultat de plusieurs facteurs. Malgré l'inscription de l'objectif de mixité dans le code de l'Éducation, l'offre de formation, la sectorisation ou encore l'affectation des élèves n'en tiennent aucunement compte. Les établissements sous contrat avec l'État n'ont aucune contrainte quant à leur recrutement et choisissent donc les élèves aux meilleurs résultats et sans problèmes de comportement, laissant les autres au secteur public. Dans ce contexte de concurrence, les établissements publics luttent souvent pour enrichir leur offre de formation et attirer les dérogations, et les plus renommés d'entre eux vident également les autres de leurs meilleurs élèves.

L'existence de ce véritable marché scolaire, où tous les moyens sont bons pour les mieux informés, y compris les fausses adresses et les options choisies pour des élèves ne souhaitant pas vraiment les étudier, a des conséquences graves. **Ce sont deux France qui grandissent de moins en moins ensemble et qui n'ont pas les mêmes chances.** En conséquence, nous avons des dirigeants politiques de plus en plus issus de milieu favorisé et qui ont fait leurs études puis leur vie professionnelle à l'écart des classes populaires, dont ils semblent de plus en plus coupés. De l'autre côté, on a une France du bas qui ne les écoute donc plus et trop souvent ne va plus voter.

Des initiatives locales ont été prises ici et là en France, mais elles restent dépendantes d'une volonté politique qui peut changer. **Ce problème de ségrégation relève de choix nationaux et mérite d'être mis sur la place publique.** Il y a plus de vingt ans, la loi SRU a été votée pour lutter contre la ségrégation résidentielle et imposer des mesures, il est temps d'agir de même à l'École, par la voie législative. La devise Républicaine, présente au fronton des établissements, semble bien vaine dans beaucoup d'entre eux. Il est temps d'y remédier.

La FCPE 31 a des propositions à faire en ce sens, et espère pouvoir vous en faire part rapidement si vous êtes élu(e).

En attendant, nous souhaiterions recueillir vos réponses à quelques questions sur ce sujet. Nous les publierons sur notre site cette semaine et les transmettrons à nos adhérents. **Nous serions ravis de vous rencontrer pour un entretien sur ces questions. Néanmoins, si votre emploi du temps ne vous le permet pas, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce questionnaire avec vos réponses.**

En vous remerciant d'avance,

[Réponse à adresser à la FCPE 31 : contact@fcpe31.org](mailto:contact@fcpe31.org)